



SÉANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 27 AVRIL 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 59
(32^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
21 avril 2026

Date de publication :
6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 27 avril à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de madame Martine MICHAUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : Martine MICHAUX, Éric CUNY, Maria de Fatima RUAUD, Jean-François VERGNE, Gaëlle CAYROL, Isabelle VIVIANI, Corentin JEAN, Annie LASFARGUES, Richard ABRAHAM, Christian LE GALLIC, Valérie OSTERMEYER, Philippe LUCAS, Frédéric LAVERGNE, Sophie VANHOVE, Marine BERGOUNIOUX, Christian DELEUZE, Thierry TEXIER, Françoise GARRIGUES, Karine CLAMADIEU, Didier NEVEU.

Absents représentés : Jean-Michel FRADET (donne pouvoir à Christian LE GALLIC), Cécile GRINDA (donne pouvoir à Valérie OSTERMEYER), David FREJAVILLE (donne pouvoir à Annie LASFARGUES), Anamaria BRAILA (donne pouvoir à Gaëlle CAYROL), Andreea SCARPETE (donne pouvoir à Maria de Fatima RUAUD), Christophe VIERSOU (donne pouvoir à Christian DELEUZE).

Absent excusé : Vincent ROUQUIÉ.

Secrétaire de Séance : Christian LE GALLIC.

Objet : Modifications des tarifs du cinéma municipal L'Atelier

À compter de la cinquième édition du Festival de Cinéma de Gramat, qui se tiendra du 5 au 7 juin 2026, et dans un objectif de fidélisation des publics, il est proposé d'instaurer une grille tarifaire dégressive applicable aux entrées individuelles.

Ce dispositif vise à :

- encourager la découverte d'une programmation diversifiée ;
- renforcer l'attractivité du festival ;
- garantir un accès élargi à la culture.

D'autre part, par un courriel du 13 avril 2026, l'association « amicale des donneurs de sang du canton de Gramat » a adressé une demande afin d'obtenir un encart publicitaire dans le programme du cinéma en version papier à titre gracieux. Il s'agirait d'indiquer la date de la prochaine collecte avec le logo de l'établissement français du sang.

Vu la délibération 2025/101 adoptée en conseil municipal le 10 décembre 2025 fixant les différents tarifs du Cinéma municipal L'Atelier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **abroge et remplace** la grille des tarifs adoptés pour le Festival de Cinéma par celle-ci-dessous ;
- **adopte** la mise en œuvre de tarifs dégressifs dans le cadre du Festival de Cinéma du 5 au 7 juin 2026.

AR Prefecture

046-214601288-20260427-2026_59-DE

Reçu le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

FESTIVAL DE CINEMA DE GRAMAT

| | Moins de 15 ans | À partir de 15 ans |
|--|-----------------|--------------------|
| Première séance | 4,00 € | 5,50 € |
| Deuxième séance | 3,00 € | 4,50 € |
| Séances suivantes | | 3,00 € |
| Tee-shirt (<i>prix d'achat 10 €</i>) : | 12,00 € | |
| Stylo (<i>prix d'achat 5 €</i>) : | 6,00 € | |
| Mug (<i>prix d'achat 3 €</i>) : | 8,00 € | |
| Tote-bag (<i>prix d'achat 7 €</i>) : | 10,00 € | |

- **accorde** la gratuité à l'association « amicale des donneurs de sang du canton de Gramat » pour un encart publicitaire format 90 mm x 15 mm pour le reste de l'année 2026 en fonction de l'espace disponible.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Christian LE GALLIC

La Maire,

Martine MICHAUX

